

[40v] Dimanche 14 février 1616

Il a visité l'église paroissiale sous le titre de l'Annonciation du lieu de Pedano, qui sert d'église paroissiale, l'église paroissiale étant celle de San Giovanni Evangelista, qui est ruinée, sous la piévanie de Caccia, cependant du lieu de Pedano de Caccia, dont le titulaire est le révérend Romano de Caccia, âgé de 32 ans¹ ; revenus annuels, selon ce qu'on dit, de 300 livres ; [cure d']environ 50 âmes. Ce révérend Romano n'a pas comparu, mais on dit que, soupçonné de crime, il a pris la fuite².

Il n'y a pas de tabernacle et le très saint sacrement de l'Eucharistie n'est pas conservé.

Le tableau est indécent, mal peint et vétuste ; il y a deux chandeliers de fer.

L'autel est à la dimension requise.

Il mande que le marchepied entoure les côtés de l'autel sur douze pouces et que la pierre consacrée soit déposée dans un cadre de noyer ou d'un autre bois tout aussi décent de deux pouces d'épaisseur.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église, dans un endroit visible et par nous indiqué, et ramené à la norme requise et prescrite ; que la figure du très saint crucifié et les cas de l'illustrissime et révérendissime ordinaire y soient ajoutés³.

Qu'on fasse une niche polie et ornée pour conserver les burettes et la clochette à main du côté de l'Épître, en marbre ou d'une autre pierre dure, où il est possible ; qu'elle s'élève du sol à une hauteur [41r] de deux coudées, que sa largeur soit de seize pouces, sa hauteur de vingt-quatre.

Les vases des sacrements ne sont pas conservés.

Il y a seulement un corporal plein de taches.

Il y a dans l'église des fonts baptismaux, complètement nus, sans eau, sans vase, sans balustrade, sans ciborium ni autres ornements requis.

L'église est complètement abandonnée des sacrements et sans ornements, sans parement d'autel, sans bourse, chasuble et autres.

Il y a désormais quatre mois que le curé Romano ne réside pas.

¹ Cette phrase un peu obscure pourrait se lire comme suit : l'église de l'Annonciation sert actuellement d'église paroissiale, le bénéfice restant celui de San Giovanni Evangelista. Cette dernière église, ruinée, est placée sous la juridiction de la piévanie de Caccia. Elle est sur le territoire de Pedano, dit ici de Caccia.

² Une cloche toujours présente dans le campanile de l'Annunziata porte, avec la date de 1616, les noms de ses donateurs, dont le révérend Romano : + S. JOVANES ORA PRO NOBIS. IL CANONICO ROMANO RECTOR IL S(ignor)LOG(otenen)TE ORLANDUCCIOLO DEL P(e)DANO. E + GUCANTO SUO FR(a)TELLO ANO FATO QUESTA OP(e)RA. MDCXVI. (dans G. Moracchini-Mazel, S. Orsini, F. Pini, « Les sanctuaires préromans de Corse... I – L'ancienne église S. Giovanni Evangelista à Pietralba », *Cahier Corsica* 220, 2005, p. 17). Romano était déjà curé de Pedano en 1611-1612 (ADHC, 3 G 1/1).

³ Appelés aussi simplement « cas » ou « cas réservés », il s'agit de péchés dont l'absolution est réservée soit au pape, soit à l'ordinaire (l'évêque du lieu) et dont la liste doit apparaître sur le confessionnal.

[Église] paroissiale de Santa Maria de Petralba

L'autel est à la dimension requise, la table de l'autel, à ce qu'on dit, a été consacrée ; qu'elle soit toute entière couverte et fermée par une toile cirée.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église dans un endroit visible.

Que soient ajoutés les cas réservés au très saint seigneur et au révérendissime ordinaire⁴, la figure du Très Saint Crucifié et la forme de l'absolution⁵.

Les fonts baptismaux sont en marbre et assez décents ; il est mandé que sur les fonts soit peinte la figure du Précurseur⁶ baptisant le Christ.

Le cimetière est devant les portes de l'église, il n'a pas de porte.

[41v] Oratoire de Santa Croce de la confrérie du lieu de Petralba

Le jour de la Cène du Seigneur⁷, les confrères se lavent les pieds [entre eux] et on fait un banquet en pain et autres, ce qui est absolument prohibé.

Ils ont des statuts : que sous un délai de quatre mois ils soient réformés et confirmés par le révérendissime ordinaire de Mariana, sans quoi, au terme desdits mois, il les déclare invalides ; et à l'avenir qu'ils militent sous les constitutions instituées par saint Charles Borromée et (...) les observent.

En chemin, il a aussi visité une église ruinée aux murs encore à peu près solides, sans toit, dont l'intérieur est ouvert aux bêtes et aux hommes, sous l'ancien titre de San Marcello, appelée *pieve* de Petralba, dont, selon ce qu'on dit, est possesseur le révérend [rayé : seigneur Ascanio de Cavaleriis, archidiacre] de Sarzana et les revenus annuels de cette même piévanie sont établis à 650 (livres).

Il a aussi visité un autre bénéfice, une église détruite sous le titre de San Michele, dont est possesseur le révérend Ascanio de Cavaleriis, archidiacre de Sarzana.

Cette église a une participation aux revenus de l'église paroissiale Santa Maria du Teto de Petralba et de la Bienheureuse Marie de l'Annonciation du Pedano de Petralba et ses revenus

⁴ Voir note ci-dessus.

⁵ *Forma absolutionis* : la forme d'un sacrement consiste dans les paroles prononcées par celui qui l'administre pour le faire.

⁶ Jean-Baptiste.

⁷ Le Jeudi Saint.

annuels sont établis à 200 livres de Gênes ; et elle est ouverte aux bêtes et aux hommes, complètement abandonnée.

[...]

[46v] Jeudi 25 février 1616 au lieu d'Algajola

L'illustrissime et révérendissime visiteur délégué, à la demande du seigneur piévan Marcello, procureur, et du fort révérend Giovanni Andrea Arrighi, piévan de Borgo, en vertu du mandat de procuration reçu le 22 du présent mois par le seigneur Scipione Corbolan⁸, notaire de la cour [de l'Algajola], [mandat] qui fut exhibé, augmenta le délai de son propre chef pour deux mois à venir (etc). Témoins appelés : l'*alfiere* Luciano Luciani de Palasca et l'*alfiere* Pietro Frosini (ou Fiorini).

[le texte qui suit est rayé en diagonale]

1616, même jour que plus haut

Le révérend prêtre Romano de Caccia, recteur de San Giovanni de Pedano de Petralba, requis (etc.), s'engagea à verser 200 (écus) d'or pour assurer qu'il se présenterait en personne, son droit étant réservé, (etc.) et de se soumettre au jugement.

Nommant le capitaine Paolo Magiocco de Bastia, absent, avec la faculté opportune (etc).

Et pour lui le révérend Simon Giovanni Savelli, chanoine d'Aleria et le révérend Valentio Stefanini, piévan d'Aregno dans le diocèse d'Aleria, tous deux présents, prêtant serment et promettant (sous etc), solidairement, (...) (renonçant) et (...) respectivement indemnes (etc)

Témoins le révérend Sebastiano et Giovanni Antonio Bergogno, familiers (etc.).

[...]

[101r] Dimanche 16 février 1616, à tierce.

Visite de la chapelle sous le titre de San Rocco qui sert d'église paroissiale du lieu de Pietralba dans diocèse de Mariana, dont est titulaire le révérend prêtre Felice de Caccia, dont le revenu annuel est de 100 écus, pour 357 âmes.

En premier lieu, il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide d'argent, à l'intérieur de laquelle il n'y a pas de corporal.

Il y a aussi une autre pyxide pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

Le tabernacle dans lequel est conservé le Sacrement est pour partie peint, pour partie doré ; à l'intérieur, en haut et en bas, il est complètement à nu sans tissu de soie ; et il n'y a

⁸ Scipione Ceronio (*Vistighe corse*, I, tome 2, Ajaccio, 2004, p. 371, et ADHC, 3E 540, Giacomo notaro de Belgodere, 21 juin 1613), notaire, passe des actes en Balagne dans les années 1613-1615.

pas d'ombrelle ou baldaquin au-dessus du tabernacle ; le tabernacle est sans pied et repose sur deux planches non peintes et indécents.

Au temps de Pâques, à la communion générale, qu'il (le prêtre) exige des communicants les billets [de confession] avant de leur administrer le Très Saint Sacrement et qu'il soit sûr qu'il a été satisfait au précepte ; à l'avenir qu'il pourvoie pour les ablutions des lèvres des communicants de serviettes blanches et propres, en sorte qu'ils ne s'essuient pas les lèvres avec leurs propres mouchoirs comme il était d'usage.

Il y a un ostensor [101v] de laiton entièrement doré en laiton.

Lorsque le très saint viatique est porté aux malades, qu'il soit accompagné d'au moins quatre cierges et deux lanternes.

Actuellement il y a seulement une lanterne vétuste.

Le jeudi de la Cène du Seigneur⁹, on fait le reposoir, *sepolcro*, et à l'avenir, il faut que le Sacrement soit conservé dans le saint calice suivant les rubriques du missel romain et non pas dans l'ostensor comme il était d'usage.

Il faut absolument que le confessionnal qui est dans le presbytère soit déplacé et installé dans l'église, dans un endroit visible et par nous indiqué.

Que les cas pour notre très saint seigneur [pape] et le révérendissime [ordinaire] soient ajoutés.

Que l'autel soit augmenté, devant, de douze pouces et que le marchepied entoure les côtés de l'autel sur douze pouces.

La pierre consacrée est à la dimension requise, mais qu'elle soit placée dans un cadre de noyer ou d'un autre bois décent d'une épaisseur de deux pouces.

Il y a un seul calice, et la patène est en laiton.

⁹ Le Jeudi saint.